



RÈGLEMENT GÉNÉRAL
sur la protection
des données personnelles
(RGPD)

Qu'est-ce qu'une donnée à caractère personnel ?

Il s'agit de « **toute information relative à une personne physique susceptible d'être identifiée, directement ou indirectement** ».

En outre, il peut s'agir de votre identité (*nom, prénom, civilité, date de naissance*), de votre adresse, ou encore de toute information relative à votre état de santé.

Les données collectées au sein du CHCN

Le CHCN **collecte, traite et héberge** certaines de vos **données personnelles**, celles qui sont strictement nécessaires à votre prise en charge :

- ▶ **vos données administratives**
- ▶ **vos données médicales** : votre état de santé, vos antécédents, ou encore vos résultats d'examen, pour assurer votre suivi médical.

Ces données permettent au CHCN d'**assurer correctement ses missions de soins** et de vous **prendre en charge dans les meilleures conditions**.

Le responsable du traitement de ces données est la directrice du CHCN.

Protection des données personnelles

Le CHCN accorde une place importante à la protection de vos données personnelles.

Elles sont traitées dans le respect du secret professionnel et médical. Seules les personnes habilitées peuvent y avoir accès (équipes de soins, personnel administratif).

Vos données peuvent également être transmises à des professionnels de santé d'autres établissements qui assurent votre prise en charge dans le cadre de la continuité de vos soins.

Si, par erreur ou par négligence, le CHCN subit, de manière accidentelle ou illicite, une violation de vos données personnelles, il la signale immédiatement aux autorités compétentes et s'engage, dans les 72 heures si la violation est susceptible de présenter un risque pour vos droits et libertés, à en informer la CNIL (Commission nationale de l'informatique et des libertés).

* La conservation de vos données

Le code de santé publique nous impose de conserver votre dossier médical :

- ✓ **20 ans** à compter de votre dernière hospitalisation ou consultation.
- ✓ **Pour un mineur** de moins de 8 ans, son dossier est **conservé jusqu'à son 28^e anniversaire**.
- ✓ **En cas de décès**, le dossier médical est conservé **10 ans**.

À l'issue de ce délai, votre dossier médical peut être détruit par les Archives départementales après visa de la directrice d'établissement et du médecin DIM. Vos données seront alors effacées.

Quels sont les délais ?

La collecte de vos informations personnelles est indispensable à la constitution de votre dossier administratif, médical et soignant. Pour la bonne gestion de votre dossier médical et de votre prise en charge, vos informations médicales sont indispensables (antécédents médicaux, état de santé, traitements, résultats d'examen, etc.). Vos informations administratives sont nécessaires pour le volet administratif de votre dossier (facturation des actes médicaux, télétransmission des feuilles de soins, etc.).

Le CHCN a choisi plusieurs bases légales pour le traitement de vos données personnelles.

- 1 Concernant vos données médicales et administratives, qui constituent le cœur de ses missions de soin, le CHCN s'appuie sur la sauvegarde des intérêts vitaux (*art. 6 d. et art. 9 c. du RGPD*)
- 2 Vos données, transférées à un régime d'assurance maladie, à un organisme public (ARS, mairie), ou pour des actes de facturation, sont quant à elles traitées dans le cadre d'une obligation légale (*art. 6 c. du RGPD*)
- 4 Enfin, les données concernant la recherche médicale sont collectées et traitées dans le cadre d'une recherche explicite de votre consentement (*art. 6 a. et art. 9 a. du RGPD*)
- 4 Le CHCN ne fonde en revanche aucun de ses traitements sur un intérêt légitime. Dans le cadre de ses activités de recherche clinique, le CHCN peut être amené à collecter et traiter certaines de vos données, avec votre consentement explicite préalable.

Vos droits

Vous disposez de droits concernant vos données : droit à l'information, droit d'accès, droit de rectification, droit à l'effacement de certaines informations, droit à la limitation du traitement, droit d'accès à votre dossier médical.

ATTENTION TOUTEFOIS : en cas d'opposition à l'utilisation de vos données strictement nécessaires, le CHCN serait susceptible de ne pas pouvoir vous assurer une bonne prise en charge.

Vous pouvez contacter le délégué à la protection des données à l'adresse suivante :

✉ rgpd@ch-compiegne-noyon.fr pour toute question relative au traitement de vos données personnelles ou si vous souhaitez faire valoir vos droits.

Si vous vous estimez lésé dans l'exercice de vos droits, vous avez la possibilité de faire une réclamation auprès de la CNIL.

Textes de référence :

- Règlement UE 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données
- Loi 78-17 du 6 janvier 1978, dite « Loi Informatique et Libertés » relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés
- Décret n° 2019-536 du 29 mai 2019 pris pour l'application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés
- Article R. 1112-7 du Code de la santé publique

Ressources documentaires :

- Référentiels de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL)
<https://www.cnil.fr/>
- Site Internet du centre hospitalier de Compiègne-Noyon
www.ch-compiegnenoyon.fr/ rubrique « **protection des données personnelles** »

Renseignement complémentaire :
rgpd@ch-compiegnenoyon.fr

8 avenue Henri Adnot - BP 50029 - 60321 Compiègne Cedex
Tél. : 03 44 23 60 00 - www.ch-compiegnenoyon.fr